

Blainville, Edouard (v1888-1857) et Chebroux, Thaïs (1810-1863)

Comme vous le constatez, ce Bulletin est un peu particulier et plutôt éclectique. Après cette généalogie des Tétreault-Petit-Clerc qui, vous l'avez vu, se situe dans la continuité de notre passage à Granby, recoupe de façon inattendue notre biographie de Joseph Vessot et nous offre en plus le portrait d'un évangéliste baptiste peu connu. Nous vous présentons ci-dessous un article sur un mariage protestant à Joliette tout à fait particulier, recoupant cette fois encore l'action du colporteur Joseph Vessot. Pour terminer, nous donnons quelques repères sur l'évolution du franco-protestantisme depuis le 19<sup>e</sup> siècle et particulièrement durant les années 1959-2010. Bonne lecture. JLL

## Un amour interdit engendra... l'établissement du protestantisme à Joliette

Nous reproduisons ici un article de Jacques Latendresse qui a poursuivi la recherche sur le mariage protestant de Joseph-Edouard Blainville et Thaïs Chebroux dit Latendresse dont nous avons fait état dans notre Bulletin n° 45, p. 8 (septembre 2014), mais il le détaille mieux ici grâce aux textes notariés (article paru dans la revue Nos sources de septembre 2022, p 124-128). Nous l'en remercions. JLL

Nous nous situons en automne 1822. Joseph Édouard Blainville, un Français âgé de 53 ans, probablement récemment immigré, arrive à Saint-Paul. Le 19 septembre, il achète un emplacement contenant soixante pieds de front sur cent pieds de profondeur, bâti d'une maison et d'une petite écurie<sup>1</sup>. Ce terrain est sis sur la terre No 511 du cadastre seigneurial. L'acte notarié mentionne deux détails à propos de Blainville. Il est M<sup>re</sup> d'école, actuellement demeurant en ladite paroisse Saint-Paul.

La bien-aimée est Thaïs Chébroux Latendresse, née Phillis le 5 juillet 1802 à l'Assomption. Elle a donc 20 ans. Elle demeure chez ses parents, Jean-Baptiste Chébroux Latendresse et Suzanne Laperche Saint-Jean. Son père est alors journalier et locataire. Sa résidence est à 1 000 pieds de celle de Blainville.

Il se produisit un coup de foudre entre les deux. Les deux amoureux devaient se voir pratiquement tous les jours. En parallèle, une profonde amitié se développe entre Blainville et Jean-Baptiste. Une amitié qui durera toute leur vie. Ces deux hommes, ayant le même âge, en pleine forme physique, devaient jouer aux cartes et jaser de bien des choses.

Un jour, est-ce le 1<sup>er</sup> janvier, Blainville demande la main de Thaïs auprès de ses parents. Son père la lui accorde de bon cœur. La seconde étape est de rencontrer monsieur le curé afin d'obtenir la bénédiction de l'Église à ce mariage.

Le 5 janvier 1823, le curé Joseph-Marie Bellenger écrit à M<sup>re</sup> Lartigue : « Un homme de Saint-Domingue, qui est resté plusieurs années en France, où sa femme est morte, voudrait passer à de secondes noces. Belle éducation, bonne conduite, même exemplaire se nomme J.-Adolphe-Edouard Blainville. Que dois-je faire?<sup>2</sup> ».

L'évêque n'accordera jamais son autorisation.

La vie suit son cours. Blainville dorénavant fait partie de la famille. En janvier et avril 1823, Thaïs, accompagnée de Blainville, est marraine d'une nièce et d'un neveu. Le lundi 18 août, toute la famille se retrouve à Repentigny pour célébrer le mariage d'Elizabeth, sa sœur, avec Germain Touen. Nous réalisons alors que Blainville a offert à Thaïs un magnifique cadeau. Elle sait maintenant signer. Probablement, il lui apprit à lire et à écrire.

*Thaïs Chébroux*

C'est par les actes notariés<sup>3</sup> de Blainville que nous réalisons sa relation particulière avec Thaïs. En 1825, en premier lieu, il fait une donation conditionnelle, valide pour six ans, où il donne sa maison et ses biens. *Ladite donataire n'aura aucun compte à lui rendre des revenus des biens sus donnés, mais qu'elle lui délivrera seulement lesdits biens dans l'état qu'ils se trouveront alors.* En deuxième lieu, *il fait donation entrevifs de sa maison. En outre, cette donation est faite gratuitement et pour récompenser ladite donataire des bons services qu'elle a rendus au dit donateur.*

Le 18 janvier 1830, Laurent Dorval rédige un procès-verbal d'arpentage et de bornage de deux terres de Blainville, la 621 et 622, lesquelles ont une superficie de 88 arpents et 30 perches. *Le tout fait en présence de Jean-Baptiste Gébrou dit Latendresse représentant le Sr Blainville.* Blainville enseignait alors chez lui à une trentaine de garçons.

Le 7 août 1830, D<sup>lle</sup> Thaïs Chébroux dite Latendresse, fille majeure, achète un

emplacement d'un arpent de superficie, par-devant au chemin du Roi, sans bâtiment. *Et à ce faire est intervenu S<sup>eur</sup> Joseph Édouard Blainville Maître d'école demeurant au dit lieu de Saint-Paul, lequel pour favoriser ladite acquéreuse, s'est chargé et obligé d'instruire aux lieu et place d'icelle dernière deux enfants des dits vendeurs, et ce durant trois années à compter de ce jour.*

L'automne 1834 est un tourmant décif. Le 6 septembre 1834<sup>4</sup>, Blainville vend son emplacement près du village, acquis en 1822. *Et il est convenu entre lesdites parties qu'en cas de décès ou départ de la part du dit vendeur, alors les dits acquéreurs seront tenus et s'obligent de payer le prix de la présente vente à D<sup>lle</sup> Thaïs Chébroux aux termes spécifiés ensemble.* Le 29 novembre, Thaïs vend à son tour sa demeure. Thaïs et Blainville habiteront dorénavant ensemble.

Le 20 août 1836, Blainville rédige, en premier lieu, une donation en faveur de D<sup>lle</sup> Thaïs Chébroux dite Latendresse. Les biens seront maintenant détenus conjointement. *Cette donation ainsi faite par ce que tel est la volonté du dit donateur pour récompenser ladite donataire des bons services qu'elle a rendus au dit donateur et de continuer ses soins envers lui...* En second lieu, Blainville fait son testament. Thaïs devient sa légataire universelle.

Blainville et Thaïs reviennent à la charge auprès du curé. Le 18 septembre 1836, le curé André Toussaint Lagarde écrit à M<sup>re</sup> Lartigue : « J.-Léonard Blainville, 55 ans, veut se marier. Ancien soldat de Bonaparte, il a perdu sa femme près de Basle et ses papiers en venant en Amérique. Sobre et bon, ancien éducateur, pratique peu parce qu'il a été dégoûté de la conduite de M. De Bellefeuille. Il

demande la permission de se marier, quoi faire<sup>5?</sup> ».

Le curé Lagarde connaît moins bien Blainville. Il confond Édouard avec Léonard. Il le rajeunit de douze ans; peut-être paraît-il plus jeune qu'il ne l'est. De Bellefeuille fut curé de 1829 à 1834. Mgr Lartigue s'opposera de nouveau à ce mariage.

Le 24 avril 1837<sup>6</sup>, Blainville vend ses terres 621 et 622. Et à ce faire était présente D<sup>lle</sup> Thaïs Chébrox dite Latendresse, ... Laquelle a déclaré avoir la présente vente pour agréable ... Le 26 août, S<sup>r</sup> Joseph Édouard Blainville instituteur, et demoiselle Thaïse Chébrox fille majeure, achètent conjointement une terre, bâtie d'une maison et d'un four. Cet achat est bien intentionnel. Leur voisin n'est nul autre que Jean-Baptiste Chébrox, le père de Thaïs et le grand ami de Blainville. Ils vivront côte à côte jusqu'à leurs décès.

En 1839, Pliny V. Hibbard, un Américain francophone, vend une bible à Blainville. Dans son journal, deux ans plus tard, il écrit : « Son épouse et lui l'ont lue et en ont été impressionnés ». Il décrit Blainville ainsi : « avait été officier dans l'armée de Bonaparte durant l'invasion de l'Espagne et était présent au moment de l'abolition de l'Inquisition [1808] ; ... Il s'agit d'un homme intelligent et cultivé; il lit la Bible, mais n'en a jamais eu une à disposition; il a donc été tout content que je lui en vende une. Il a alors exprimé le désir de rencontrer ces missionnaires suisses dont il avait entendu parler et il pensait aller les voir ou devenir l'un des leurs. Je crois que c'est l'influence de cet homme et d'un des membres de sa famille qui a amené les gens à changer d'attitude à l'égard de la Bible depuis mon premier passage il y a deux ans. »<sup>7</sup>

Hibbard fréquentait le couple depuis deux ans. Puis, un jour, Blainville lui posa une question qui a dû le surprendre totalement. Pouvait-il les marier? Aucune personne de passage n'aurait pu soupçonner qu'ils ne l'étaient pas. On organise l'événement. Blainville écrit<sup>8</sup> alors

Village d'Industrie, paroisse Saint-Paul de Lavaltrie, ce 17 8<sup>bre</sup> 1841  
Monsieur,

Je vous adresse ci-joint mon nom, ceux de mes parents, ainsi que ceux de ma future, afin que vous puissiez nous publier à votre Église selon les formalités voulues ... Ayant lu dans le 10<sup>e</sup> Chapitre de l'Évangile

selon Saint-Jean verset 7 Jésus leur dit, en vérité en vérité je vous le dis que je suis la porte des brebis.

Verset 12<sup>e</sup> (9<sup>e</sup>) Si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé.

Verset 11<sup>e</sup> Je suis le bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis.

Verset 27<sup>e</sup> mes brebis entendent ma voix et elles me suivent.

En conséquence, Monsieur, comme j'ai senti et que je suis assuré qu'il n'y a d'autre chemin pour faire mon salut, j'ai le désir sincère de m'y conformer si Dieu comme je l'espère m'en fait la grâce. ...

Désirent se prendre pour époux Joseph Édouard Blainville, majeur, fils d'Edmond et d'Octavie Bonbert d'une part, et Thaïs Chébrox, majeure, fille de Jean Baptiste et de défunte Suzanne Saint-Jean dit Laperche d'autre part, tous deux résidents dans la paroisse de Saint-Paul de Lavaltrie.



Jean-Emmanuel Tanner,  
premier pasteur franco-protestant  
Source : *Diamond Jubilee of the Pointe-  
aux-Trembles Mission Schools, 1906, p.2.*

Le pasteur Emmanuel Tanner se rend selon la coutume protestante en la maison de la future épouse. « Le 15 novembre, nous nous sommes rendus au village de - [Saint-Paul] pour marier un Français à une Canadienne ... Après la cérémonie, nous avons célébré un service en soirée auquel ont assisté de nombreux Canadiens. J'ai été touché par ce que m'a dit Monsieur B - [Blainville] au moment de mon départ, en m'embrassant tout en larmes : "Vous avez été pour moi des anges de miséricorde envoyés par Dieu". »

Cette marque de reconnaissance de Blainville vient du fond du cœur. Elle est à la hauteur de son ardent désir d'épouser

Thaïs; aspiration refusée à deux reprises par l'Église catholique romaine. Enfin, ils seront reconnus aux yeux de tous comme étant mariés.

Étaient probablement présents à cette cérémonie : Pierre Charles Loedel et Hibbard qui tous deux signeront le registre, les deux missionnaires Vessot et Morêt, Jean-Baptiste Chébrox et son épouse, Élizabéth Chébrox et son second époux Alexis Damphousse. L'enregistrement du mariage eut lieu exceptionnellement que trois jours plus tard dans la paroisse de Rawdon.

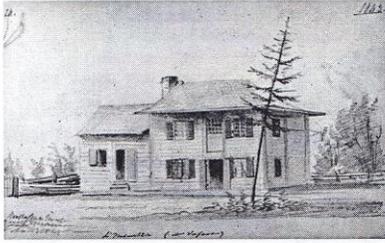
À propos de cette église protestante, voici cette anecdote : En 1829, Paschal Joubroux dit Latendresse, le frère de Thaïs, est engagé<sup>10</sup> pour effectuer le bardeau nécessaire à la toiture d'une église de 48 pieds sur 28 pieds. Le révérend James Edmund Burton entreprend la construction de la première église anglicane du Township de Rawdon.



Charles Loedel, un des fondateurs de  
Joliette  
Source : *W. Corbeil, Trésors des fabriques  
du Diocèse de Joliette, 1978*

Au recensement de 1842, la maison de Joseph Édouard Blainville est dénombrée. Il y a quatre personnes tous de foi baptiste. Selon les informations données, il s'agit de Blainville 72 ans et de Thaïs 40 ans. Pour les deux autres, nous déduisons qu'ils s'agiraient de Joseph Vessot, 31 ans, et d'un autre missionnaire âgé entre 18 et 21 ans.

La résidence de Blainville devient un pied à terre pour l'évangélisation de Vessot. Le 19 septembre 1842, le notaire Desaulniers écrit à l'évêque : « De plus, dans la paroisse, nous avons ce Suisse français et sa nouvelle religion qu'il prêche avec ardeur<sup>11</sup> ».



L'état de la maison originale achetée par Vessot en 1842.

Source : Doudiet sketchbook, C-127615

Afin de s'assurer l'enracinement de Vessot dans cet environnement hostile, Blainville et Thaïs lui vendent leur propriété. Le 11 octobre 1842<sup>12</sup>, Joseph Edouard Blainville instituteur demeurant à Saint-Paul, Dame Thaïs Chebroux dite Latendresse son épouse ... Lesquels ont ... vendu ... à S<sup>eur</sup> Joseph Vessot évangeliste, demeurant au dit lieu, une terre ... bâtie de deux maisons et une grange. ... sans en rien excepter ni réserver par lesdits vendeurs, sinon jouissance ... de la petite maison occupée par le nommé Renaud avec un demi-arpen de terre en superficie.

La maison dite de Vessot, autrefois celle où résidaient Thaïs et Blainville, est sise au 638, boul. Base-de-Roc. De nos jours, on y retrouve la Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau. La localisation de cette terre dite de Saint-Paul devint celle de Saint-Charles-Borromée, sinon au municipal, de L'Industrie, puis de Joliette.

De son côté, le 8 avril 1846, leur voisin, Jean Baptiste Jébrox dit Latendresse père, cultivateur à St-Charles Borromée & Marie Charlotte Desmarais, son

épouse, ont ... donné ... à S<sup>eur</sup> Étienne Partenais, ... leur propriété en contrepartie d'une rente viagère. Deux ans plus tard, le 5 février 1848, Partenais vend à son tour à Joseph Vessot. Ainsi, Vessot possède 54 arpents de superficie du lot 654 au cadastre seigneurial. Il y éleva sa famille et distribuera le Nouveau-Testament et la Bible.

Dieu avait suscité l'endurcissement du cœur d'un évêque qui refusa de marier Blainville et Thaïs. Dieu renversa l'obstacle de ce mariage. La proclamation de la Parole de Dieu sera annoncée par des « Protestants ». À l'occasion, Vessot entraînait dans une église. À la fin du service, sur le perron de l'église, il s'entretenait avec la population à propos du sermon. Vessot se fondait uniquement sur la Bible constituée de 66 livres. Le clergé catholique se basait sur ces 66 livres ainsi qu'une dizaine de livres deutérocanoniques et sur les écrits des Pères de l'Église.

Le clergé enseigne fait ceci, fait cela, et tu iras au Ciel. Tandis que Vessot, Blainville et Thaïs s'en remettaient par la foi en Jésus-Christ. Protestant et catholique font tous deux partis de la chrétienté. Par contre, à part la Trinité et la résurrection de Jésus, il y a peu de compatibilité entre eux.

Blainville et Thaïs n'eurent aucun enfant. Mais, par l'intermédiaire de Vessot, ils eurent de nombreux enfants spirituels. Le clergé n'appréciait guère la controverse et l'agitation parmi la population. Au cours des décennies subséquentes, il accrut son emprise sur la société canadienne-française jusqu'à la Révolution tranquille.

En 1968, j'avais dix-sept ans. Je désirais avoir une bonne Bible. Je sonne à l'archevêché de Montréal. Une religieuse me répond. Je désire une Bible. Pour quoi faire ? Pour la lire. Elle revient avec une Bible de Jérusalem. Elle me coûta 10 \$.

Par ailleurs, en 1978, mon curé, sachant que je lisais une Bible Louis Second, l'appelait par égard à moi, une Bible européenne au lieu de protestante. Il me confia qu'au début de sa prêtrise, un paroissien lui avait remis une Bible (protestante) reçue en cadeau parce que c'était interdit de la lire. L'année suivante, je devins chrétien évangélique. □



Joseph Vessot vers 1853-1855



La Maison de Joseph Vessot en 2009, au centre, le bâtiment à trois fenêtres, intégrée dans ce qui est aujourd'hui la Maison d'hébergement Jeunesse Roland-Gauvreau

#### Notes :

- 1 Notaire Joseph Édouard Faribault, acte N° 6866.
- 2 Renaud, Ernest. – Saint-Paul. – *Saint-Paul* : par l'auteur, 1981, p. 68.
- 3 Notaire Jean Olivier Leblanc, actes N°s 321 et 322.
- 4 Notaire Jean Olivier Leblanc, actes N°s 2574 et 2575.
- 5 Renaud, Ernest. – Saint-Paul. – *Saint-Paul* : par l'auteur, 1981, p. 80.
- 6 Notaire Jean Olivier Leblanc, acte N° 3398 avril et 3470 août.
- 7 Lalonde, Jean-Louis; Grosjean, Pierre. *Joseph Vessot : colporteur de bibles et pasteur presbytérien au Québec, 1810-1898 : Biographie, journaux et généalogie*, Montréal, Société d'histoire du protestantisme franco-québécois, 2011, p 163-164.
- 8 < [http://www.lac-bac.gc.ca/databases/mariage-bonds/001068-119.01-e.php?&id\\_nbr=2697&sp=Y&&PHPSESSID=t22925j86appqnhc3gknor9uq3](http://www.lac-bac.gc.ca/databases/mariage-bonds/001068-119.01-e.php?&id_nbr=2697&sp=Y&&PHPSESSID=t22925j86appqnhc3gknor9uq3) > (visionné en 2017).
- 9 Lalonde, Jean-Louis; Grosjean, Pierre. *Joseph Vessot ...*, p. 165.
- 10 Notaire Antoine Minier dit Lagacé, 30 juin 1829.
- 11 Renaud, Ernest. – Saint-Paul. – *Saint-Paul* : par l'auteur, 1981, p. 86.
- 12 Notaire Jean Olivier Leblanc, acte N° 4599.